Premier 5e Niveau — Second 3e Niveau

Éducation civique

La signalisation routière : principes généraux

Les voies de circulation constituent un espace que se partagent en même temps des milliers d'usagers.
Cette cohabitation permanente n'est possible que dans la mesure où cet espace est organisé.
La signalisation - verticale et horizontale – constitue le langage commun, très schématisé, porteur des informations qui vont permettre au trafic de s'écouler en évitant les incidents.
Plutôt qu'un tableau complet, les pages qui suivent présentent les principes généraux dont l'acquisition doit permettre de saisir ensuite la signification, parfois plus subtile qu'il n'y paraît, de tous les signaux routiers.

Ce que l'élève doit retenir

◆ *Les panneaux de signalisation routière associent des formes, des couleurs et des symboles.*

Signalisation verticale

Les formes

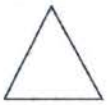	Le triangle	Danger
	Le rond	Prescription c'est à dire interdiction ou obligation
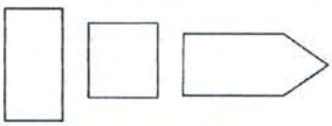	Le rectangle, le carré, ou la flèche	Indication

La quasi totalité des panneaux utilisent ces formes, à deux exceptions près :

Forme octogonale : le stop

Arrêt obligatoire, puis cédez le passage à gauche et à droite.

Carré posé sur une pointe :

route à caractère prioritaire, à toutes les intersections.

Premier 5e Niveau — Second 3e Niveau

LES TRIANGLES

Les panneaux de danger

Fond blanc à bord rouge

Signalisation avancée du stop

Passage pour piétons

Passage d'animaux sauvages

Les panneaux comportent souvent un pictogramme (le pictogramme est une forme stylisée). Celui de droite indique non pas "attention aux cerfs", mais, d'une façon plus générale "passage d'animaux sauvages" (cervidés, sangliers...)

Une subtilité : *le fabricant de panneaux aurait-il mis à l'envers le pictogramme sur l'un de ces deux panneaux ? Eh bien non ! Voilà ce que signifie le premier : débouché de cyclistes et de cyclomotoristes venant de gauche. Le second annonce un cycliste venant de droite ? Eh bien non ! Il annonce : débouché de cyclistes et de cyclomotoristes venant de gauche ou de droite.*

Fond jaune à bord rouge

Signalisation temporaire

Travaux

Panneau rond barré

Noter que le pictogramme, sur le panneau de droite, en forme de voiture renvoie non seulement aux voitures mais aussi aux camions, camionnettes, bus (voir aussi le panneau de route pour automobiles).

Interdiction de tourner à gauche

Accès interdit à tous les véhicules à moteur

Cas particulier : les panneaux de stionnement, ronds fond bleu, barrés et entourés de rouge

Face aux deux panneaux de droite, comment savoir si l'interdiction de stationner commence ou s'arrête au panneau ? c'est simple : vous imaginez le panneau couché sur le sol et la flèche vous indique le sens de l'interdiction. Ainsi, le panneau de gauche indique : stationnement interdit à partir du panneau.

Une astuce

Une question : *c'est le 16 juillet. De quel côté de la rue pouvez-vous vous garer ?*
Réponse : ce panneau indique : stationnement interdit du côté du panneau du 1er au 15 du mois. Vous pouvez donc vous garer sur le côté de la rue où le panneau est implanté.

LES RONDS

Les panneaux d'interdiction

Bord rouge à fond blanc

Sans pictogramme, il interdit la circulation à tout véhicule dans les deux sens (dans les zones piétonnes, par ex).

Il comporte la plupart du temps un pictogramme

Accès interdit aux cyclomoteurs

Les panneaux de fin d'interdiction

fond blanc rayé de noir

Les panneaux d'obligation et de fin d'obligation

fond bleu

Piste ou bande cyclable

Une particularité : *ce panneau n'indique pas une véritable interdiction, mais l'obligation, pour le véhicule qui le rencontre, de céder le passage au véhicule venant en sens inverse, la voie étant étroite. Vous pensez que l'usager venant en sens inverse trouve le même panneau, avec seulement les flèches inversées ? Eh bien non ! Il trouve un panneau carré bleu d'indication.*

fond bleu barré de rouge

Fin de piste ou bande cyclable

Premier 5e Niveau — Second 3e Niveau

LES CARRÉS

Panneaux d'indication

Parc de stationnement

Attention : ce panneau, placé à l'entrée de certaines voies où une vitesse minimale est requise, indique que l'accès est réservé à un certain nombre de véhicules à moteur = voitures, camions, transports en commun, mais aussi motos.
Il indique une interdiction d'accès pour les piétons et cyclistes, bien sûr, mais aussi les cyclomoteurs, certaines voiturettes, les tracteurs agricoles...

Route pour automobiles

Panneaux de fin d'indication
Carrés à fond bleu barré de rouge

Fin de route pour automobiles

Indication dite de "confort"
carrés à fond blanc entourés de bleu

Restaurant

LES RECTANGLES OU LES FLÈCHES

Indication de direction
fond bleu, vert ou blanc

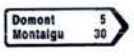

Le fond est bleu pour les indications d'autoroute, vert pour les grands axes et blanc pour les indications locales.

Indication de localisation
fond blanc entouré de rouge

Ce panneau placé à l'entrée d'une agglomération, représente beaucoup plus qu'une information. Il entraîne, pour celui qui le franchit, un certain nombre d'obligations ou d'interdictions (limitation de vitesse à 50 km/h, interdiction de klaxonner...)

LA SIGNALISATION HORIZONTALE

Elle est de couleur blanche (jaune si elle est temporaire)

Ligne continue

Franchissement absolument interdit

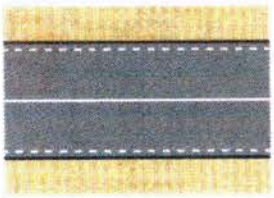

Ligne discontinue

Franchissement possible pour doubler ou traverser la chaussée.

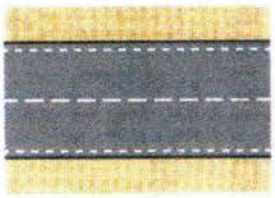

Lignes mixtes

Franchissement possible si l'on se trouve du côté de la ligne discontinue.

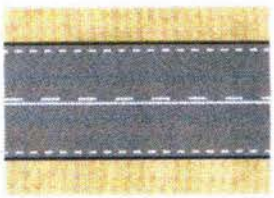

Flèches directionnelles

Elles indiquent les voies à suivre en fonction de la direction à prendre.

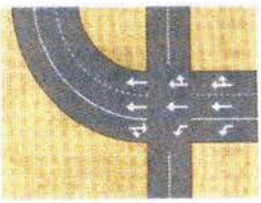

Les passages pour piétons

Les piétons sont tenus de les utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres.

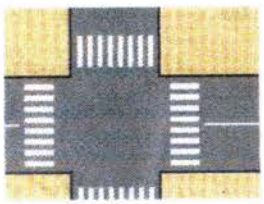

Cas particulier

Une ligne continue large au stop matérialise l'endroit où il est obligatoire de marquer l'arrêt (en posant le pied à terre si l'on est en deux roues).

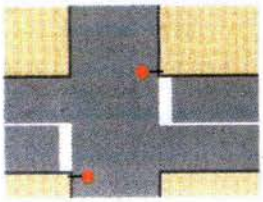

SIGNALISATION ROUTIÈRE

SIGNALISATION DE DANGER

SIGNALISATION D'OBLIGATION

SIGNALISATION D'INTERSECTION ET DE PRIORITÉ

SIGNALISATION D'INTERDICTION

Premier Niveau

Second Niveau

SIGNALISATION DE FIN D'OBLIGATION

Fin de voie réservée aux véhicules de transport en commun | Fin de piste ou bande obligatoire pour cyclistes | Fin de chemin obligatoire pour piétons | Fin de chemin obligatoire pour cavaliers | Fin de vitesse minimale obligatoire | Fin d'obligation de l'usage des chaines à neige

SIGNALISATION DE FIN D'INTERDICTION

Fin de toutes les interdictions | Fin de limitation de vitesse | Fin d'interdiction de dépasser | Fin d'interdiction de dépasser pour les poids lourds | Fin d'interdiction de l'usage d'avertisseurs sonores | Exemple d'autres fins d'interdiction

SIGNALISATION LUMINEUSE

SIGNAUX LUMINEUX DE CIRCULATION

a) de forme circulaire | b) en forme de flèche | Flèche supplémentaire associée aux feux tricolores — PRIORITÉ AUX PIÉTONS

FEUX D'EXPLOITATION PAR VOIE

Croix rouge | Flèche verte

SIGNALISATION DE STATIONNEMENT

SIGNALISATION DE STATIONNEMENT INTERDIT OU RÉGLEMENTÉ

Stationnement interdit | Stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle | Arrêt interdit

SIGNALISATION D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE ZONE

Entrée de zone à stationnement interdit | Sortie de zone à stationnement interdit

SIGNALISATION D'INDICATION

Arrêt de tramway | Vitesse conseillée | Fin de vitesse conseillée | Chemin sans issue | Présignalisation d'un chemin sans issue | Arrêt d'autobus

Passage pour piétons sur chaussée | Circulation à sens unique | Priorité sur les véhicules venant en sens inverse | Parcage | Route pour automobiles | Fin de route pour automobiles

Camping pour tentes | Camping pour caravanes | Camping pour tentes et caravanes | Auberge de jeunesse | Point de départ d'excursions à pied | Emplacement pour pique-nique

Trains autos | Trains auto-couchettes | Embarcadère de bac | Toilettes ouvertes au public | Installations accessibles aux handicapés physiques | Exemple d'installations diverses

la sécurité routière dans les disciplines au collège

Premier 5e Niveau

Second 3e Niveau